



COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N°25
DU 17 JUIN 2022

Présents :

BORNE Alexandra, CHAGUÉ Benoît, CORDIER Mélissa, CULOT François-Xavier, DUCROUX Séverine, GAUDINET Alain, JACOULET Bernard, JANES Daniel, MENETRIER Nathalie, MILLET Alix, PILLIOT Céline, SALVI Thierry

Absents (es) excusés (es) :

**COURGEY Claude avec procuration à CHAGUÉ Benoît
COLLERY Martine,
JEANGIRARD Sylvie**

Secrétaire de séance : PILLIOT Céline

La séance est ouverte à 20h35mn

Le compte rendu de la séance du 20 mai est approuvé à l'unanimité.

Renouvellement du Contrat Aidé de monsieur Leclerc Yannick

Le maire informe que nous avons obtenu un contrat aidé pour monsieur Leclerc Yannick pour une première période de 11 mois, suivie d'une deuxième de 6 mois. Cette première se termine, il demande de continuer avec la deuxième période pour une durée de 6 mois subventionnée à 40% pour 20 heures.

Il demande au conseil municipal l'autorisation de renouveler ce contrat aidé pour la durée de 6 mois à compter du 1^{er} août 2022.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de renouveler le Contrat Aidé de monsieur Leclerc Yannick aux conditions prédéfinies.

TCFE Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité

Le Maire rappelle que, depuis quelques années, le Syndicat Mixte d'Énergies du Doubs (SYDED) perçoit cette taxe. Lors des séances du 2 avril 2021 et du 17 décembre 2021, ce dernier a délibéré un reversement de 25% du montant de la TCFE aux communes. Pour donner suite à cet engagement, le SYDED demande de prendre une délibération acceptant ce versement.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte le reversement de 25% de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité par le SYDED

Création d'un accès Route de Gouhelans.

Ayant prévenu de son retard pour des raisons professionnelles le Maire-délégué de Chazelot arrive à la réunion à 20h50mn.

Le Maire rappelle que la commune avait vendu la parcelle ZD106 à monsieur Guérin, représentant la SCI MALO, pour la réalisation de huit maisons locatives. Il rappelle aussi qu'à la séance du 25 mai 2018, le conseil municipal acceptait de faire l'acquisition de la parcelle AL368 dans l'objectif de faire un accès à cet ensemble de maisons depuis la route de Gouhelans. Il précise aussi que la voirie qui va être réalisée par la SCI MALO pour desservir ces huit maisons sera restituée à la commune.

Des travaux de viabilisation d'un réseau d'électricité ont déjà été entrepris par la SCI MALO. En présentant le projet d'un carrefour entre cette future voirie et la Route Départementale 113, le maire propose dans un même temps que l'aménagement de ce carrefour rétrécisse la route

départementale 113 en une seule voie de circulation assurant un mouvement alterné par panneaux. Cet aménagement présentera un coût supplémentaire au devis présenté ci-dessous. Le Conseil Municipal accepte un devis de 11 234, 00€ HT de l'entreprise S2B TP pour cette réalisation et autorise le maire à contacter l'entreprise pour un supplément d'aménagement sécuritaire.

Subvention DETR : 30%

Extension du réseau électrique à Montferney

Le Maire informe que Madame Andréa Gilabert a eu l'autorisation de construire sur la parcelle 396ZA109 qui se trouve à plus de 100 mètres d'un point d'alimentation électrique. Il précise que nous devons assurer une extension de réseau jusqu'à la limite de propriété de Mme Gilabert ce qui permettra aussi d'apporter une viabilisation sur la parcelle limitrophe 396ZA46 où plusieurs maisons pourraient être construites. Il présente un devis des travaux envoyé par le SYDED.

- Travaux hors taxe : 22 000 € dont :
- SYDED 60% : 13 200 €
- Commune 40% : 8 800 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis.

Location des logements communaux et des ateliers communaux

Pour donner suite à la réunion du Conseil Municipal du 26 avril 2022, le 1^{er} Adjoint présente les montants de location du logement de Chazelot, de l'ancienne perception, des garages de l'ancienne perception et des anciens ateliers municipaux proposés par la Commission des Finances.

Les montants sont les suivants :

- Logement de Chazelot : 450 euros sans les charges
- Ancienne Perception : 400 euros sans les charges
- Garage de l'Ancienne Perception : 400 euros sans les charges
- Ancien atelier municipal : 150 euros sans les charges

Concernant les emplacements de parking sur le domaine public qui vont être loués à des particuliers, le 1^{er} Adjoint précise qu'il est préférable d'avoir un montant annuel.

Le montant proposé est le suivant : Place de parking : 50 euros

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité les montants de location proposés par la Commission des Finances.

***Pour info :** Le Maire demande aux membres de la commission des finances d'étudier et de proposer prochainement un nouveau tarif de location du périscolaire au Syndicat Intercommunal Pour les Ecoles de Rougemont.*

La 2^{ème} Adjointe évoque aussi l'occupation du domaine public par les terrasses des bars. Le Maire recevra tous les commerçants utilisant le domaine public et mettra cette utilisation du domaine public à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Travaux prévus dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Le Maire informe que les projets A.M.I peuvent être financés jusqu'à juin 2023 ce qui nous permettra de faire un point financier à la fin de l'année 2022. Néanmoins il rappelle que nous devons présenter un programme et donner une priorité. Il propose le programme suivant :

Année 2022 :

- Ameublement de la Maison Associative et Culturelle
- Travaux du complexe sportif du Tennis Club de Rougemont (avec la participation financière du club de tennis)

Année 2023 :

- Aménagement de la rue du Vieux Moulin
- Carrefour route de Bonnal avec rue Jalat Thaler et voie douce route de Bonnal

- Carrefour route de Tressandans et rue Léon Belz
- Aménagement sécurisé entrée route de Tressandans
- Arrêt pour camping-cars
- A l'unanimité le conseil municipal accepte ce programme.

Pour Info :

Concernant l'embauche d'une personne pour la gestion de la Maison Associative et Culturelle, le maire informe les membres du Conseil Municipal que le nouveau programme Leader 2022 2027 subventionnerait le fonctionnement. Cette nouveauté pourrait se cumuler avec l'aide financière de 50% du département pour le recrutement d'une future employée.

Avant-Projet Définitif du Tennis Club de Rougemont

Le maire présente l'Avant-Projet Définitif des travaux d'aménagement des terrains du Tennis Club de Rougemont. Cet APD prévoit d'orienter les deux terrains extérieurs d'un quart de tour ainsi que la couverture prévue sur l'un deux.

Bien que ce changement respecte le Plan Local d'Urbanisme, il ne convient pas aux dirigeants du club. Le maire propose de refuser cet APD et d'organiser une réunion entre le maître d'œuvre et les dirigeants du club.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité l'APD d'aménagement des terrains de tennis et charge le maire d'organiser cette réunion.

La Concorde fête ses 90 ans.

La 2^{ème} adjointe présente une demande du club de football dit « La Concorde ». Il s'agit d'une aide financière exceptionnelle concernant l'organisation des 90 ans du club. Les dirigeants ont donc prévu un manège et une structure gonflable gratuits pour les enfants, ce qui représente une dépense importante pour le club. La 2^{ème} adjointe propose de leur octroyer une somme de 500 euros.

Le Conseil Municipal accepte d'attribuer la somme de 500 euros au club de football dit « La Concorde ».

Vote au sujet du projet d'implantation d'éoliennes à Rougemont, à Chassagne, et de l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Puessans, limitrophe de la commune associée de Morchamps.

Le Maire rappelle que le temps de la réflexion, concernant l'acceptation d'un projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Rougemont, à Chassagne, est passé et que chaque conseiller et conseillère a eu le temps de se renseigner sur les inconvénients comme sur les avantages liés à l'implantation d'éoliennes sur un territoire. Il précise aussi que les entreprises d'installation d'éoliennes ainsi que les opposants aux projets éoliens « Les incorruptibles » reconnaissent la bonne gestion des débats et surtout, l'information passée au public.

Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer pour ou contre le projet d'implantation d'éoliennes sur notre territoire ainsi que le projet éolien de Puessans.

Le Conseil Municipal se prononce avec 10 contre et 3 pour ces 2 projets.

Sécurité des entrées de Rougemont et des traversées des communes associées.

Ce sujet peut être chronophage et manque encore de précisions. Le maire propose de la reporter à une prochaine séance.

Divers :

Ouverture du lavoir au public et mise en valeur des vitraux par éclairage :

La 2^{ème} Adjointe Séverine Ducroux et le conseiller Daniel Janès sont chargés de contacter l'entreprise d'électricité Petegnief pour faire des essais d'éclairage derrière les deux vitraux placés au fond du lavoir situé à côté de la Maison Associative et Culturelle.

De plus, deux rondelles des billes de chênes qui ont été offertes pour la rénovation de la charpente de Notre-Dame de Paris seront mises en valeur dans ce lieu.

WC public sous la Place du Marché :

Le Maire rappelle que ces WC ont été vandalisés ; il y a donc besoin de l'intervention d'une entreprise. Il se charge de contacter l'entreprise Gaurais Nicolas de Morchamps.

Affichage des comptes rendus :

Le Maire-Délégué de Montferney demande si nous allons continuer à afficher les comptes rendus du conseil municipal aux divers tableaux d'affichage. Le Maire précise que suivant l'ordonnance et le décret du 07 octobre 2021, les comptes rendus et autres pièces administratives devront paraître obligatoirement sur le site de la commune. Mais néanmoins nous continuerons à afficher les comptes rendus sur les panneaux que nous avons à disposition dans la commune et les communes associées.

La séance est levée à 22h45mn

<p style="text-align: center;">Prochaine réunion vendredi 22 juillet 2022</p>
--